

Jeudi 14 novembre 2024

Mobilités

Covoit'STAR : un nouveau service proposé par Rennes Métropole pour développer le covoiturage du quotidien

Rennes Métropole investit 1,6 M€ sur trois années dans un nouveau service de covoiturage dont 400 000 € seront financés par l'Etat. Opérationnel au 1^{er} janvier, il s'appuiera sur l'expertise de l'opérateur BlaBlaCar Daily pour la mise en relation des conducteurs et passagers et permettra de verser des incitatifs financiers aux covoitureurs pour les encourager à adopter cette pratique.



Le covoiturage du quotidien constitue l'un des leviers clés à activer pour atteindre les objectifs du Plan de déplacements urbains (PDU) et du Plan climat air énergie territorial (PCAET), en termes de report sur des modes de transports alternatifs à la voiture solo, et donc de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Sur un certain nombre de trajets, les transports en commun peuvent manquer de compétitivité pour concurrencer pleinement la voiture.

À travers ce service, Rennes Métropole souhaite proposer une alternative attractive et efficace à la voiture individuelle, tant sur le plan financier que sur le plan écologique. Il

permet d'optimiser l'usage de la voiture, encore très majoritairement utilisé par des personnes seules. En 2023, sur le territoire métropolitain, on comptabilise 104 passagers pour 100 voitures, lors des déplacements domicile-travail. Les marges de progression du covoiturage sont donc importantes.

Le coût prévisionnel total s'élève à 1,6 million d'euros dont 1,2 million seront dédiés aux incitatifs versés aux conducteurs pour les trois années du contrat. Une subvention du Fonds Vert est attendue à hauteur de 25 % du coût global du service de covoiturage.

Une application dédiée aux trajets du quotidien : Covoit'STAR par BlaBlaCar Daily

Les passagers et conducteurs qui empruntent le même itinéraire seront mis en relation à travers l'application BlaBlaCar Daily, personnalisée aux couleurs de Covoit'STAR. Les points de rendez-vous seront proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.

Les trajets subventionnés doivent être compris entre 5 et 60 km avec une origine et/ou une destination dans Rennes Métropole. Cette approche permet d'éviter le report de déplacements courts qui peuvent être effectués à pied ou à vélo ainsi que ceux qui ne relèvent plus du "court-covoiturage". De la même manière, sont exclus les trajets qui peuvent s'accomplir en transports en commun à haut niveau de service (lignes de métro a et b et les lignes Chronostar). Pour autant, elle s'affranchit des limites administratives de la Métropole en subventionnant les déplacements entrants et sortants.

Mise en place d'incitatifs pour les usagers

À l'occasion du lancement du service Covoit'STAR, **les trajets seront gratuits pour les passagers jusqu'au 30 juin 2025.** Après cela, chaque trajet coûtera 0,50 € quel que soit le nombre de kilomètres parcourus.

Quant à lui, **le conducteur recevra une compensation de 1,5 € à 3 €** par trajet et par passager, selon la distance parcourue.

La différence entre le montant perçu par le conducteur et celui payé par le passager sera prise en charge par Rennes Métropole.

/	Trajet de 5 à 15 km	Trajet de 15 à 30 km	Trajet de 30 à 60 km
Gain conducteur	1,50 € par passager transporté	1,50 € + 0,10 €/km au-delà de 15 km par passager transporté	3 € par passager transporté
Incitation de la collectivité	1 € par passager transporté	1 € + 0,10 €/km au-delà de 15 km par passager transporté	2,50 € par passager transporté
Reste à charge pour le passager	6 mois gratuits puis 0,50 € par trajet		

Exemple :

- Cesson-Sévigné > Pacé (16km) : le conducteur recevra 1,6 €
- Liffré > Rennes (23km) : le conducteur recevra 2,3 €
- Etreilles > Chantepie (35km) : le conducteur recevra 3 €

À noter, que les conducteurs sont indemnisés pour deux déplacements maximum par jour, et que le montant de la compensation financière ne peut pas être supérieur à 150 € par mois.

Les autres leviers pour favoriser le covoiturage

Ce nouveau service vient compléter les actions déjà menées en matière de covoiturage sur le territoire :

- Une voie partagée entre les transports publics et les covoitureurs sur la RN137 qui permet un gain de temps maximum de 6 minutes en cas de congestion.
- Des places réservées aux covoitureurs dans chaque parcs relais pour leur garantir un accès rapide au métro.
- Une ligne Star't1 Le Rheu – Pacé – Saint-Grégoire – Cesson Viasilva, première ligne régulière de covoiturage au nord de Rennes.
- Un réseau d'aires de covoiturage (20 aires sur la métropole) dont l'aire de Laillé vient d'être agrandie en lien avec la voie réservée aux transports en commun et covoiturage.

À propos de BlaBlaCar Daily

BlaBlaCar Daily est l'application de BlaBlaCar dédiée au covoiturage du quotidien. Elle connecte les conducteurs et passagers qui se trouvent sur le même itinéraire aux mêmes horaires, pour leur permettre de partager la route et les frais durant leurs trajets domicile-travail. Plus de 6 millions de trajets par an sont partagés avec BlaBlaCar Daily. Pour créer des réseaux de covoiturage locaux, BlaBlaCar Daily s'appuie sur les entreprises, qui proposent le service à leurs collaborateurs, et les collectivités territoriales, qui subventionnent les trajets effectués en covoiturage. En 2024, BlaBlaCar Daily compte 450 entreprises clientes et plus de 150 collectivités locales partenaires.

Service de Presse Rennes
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34
[Espace Presse](#)

